

# LIVRET D'ACCUEIL



Site principal Caussade

Cantou Ville



## BIENVENUE,

Madame, Monsieur,  
Le Centre Hospitalier LE JARDIN D'EMILIE vous souhaite la bienvenue et espère que votre séjour se déroulera dans les meilleures conditions.  
Ce livret, rédigé à votre intention, est destiné à vous apporter toutes les informations et conseils qui faciliteront vos démarches et votre séjour.

Molières



Montpezat de Quercy

5 Rue du Parc  
82300 CAUSSADE

☎ 05 63 26 18 00

☎ 05 63 65 15 70

Mail : [le.jardin.emilie@wanadoo.fr](mailto:le.jardin.emilie@wanadoo.fr)

web : [www.jardin-emilie.com](http://www.jardin-emilie.com)

**Vous venez  
d'être admis  
dans notre  
établissement ?**

**Vous souhaitez  
mieux connaître  
LE JARDIN  
D'EMILIE ?**

**Vous envisagez  
une admission  
pour vous ou  
l'un de vos  
proches ?**

**Ce livret d'accueil garantit une description satisfaisante sur l'établissement. Vous y trouverez toutes les informations sur les différents services (EHPAD et USLD, sur 4 sites différents), l'arrivée, le confort, le bien-être, les personnels intervenants, la vie institutionnelle, les droits...**

**Le centre Hospitalier LE JARDIN D'EMILIE fait partie des établissements publics de santé assurant une mission de service public.**

**Sachez que si vous décidez de passer un séjour parmi nous, vous serez notre hôte et que l'ensemble du personnel sera à votre écoute pour rendre cette période de votre vie la plus agréable possible.**

**Nous sommes attentifs à toutes vos remarques et vous invitons, dans un souci d'amélioration continue de nos prestations, à nous faire part de vos suggestions.**

**Merci de votre confiance,**

**La Direction**

# SOMMAIRE

<b>UN PEU D'HISTOIRE</b> _____	<b>p. 1</b>
<b>4 IMPLANTATIONS GÉOGRAPHIQUE</b> _____	<b>p.2</b>
➤ Site principal _____	p.2
➤ Site Cantou ville _____	p.2
➤ Site de Montpezat-de-Quercy _____	p.2
➤ Site de Molières _____	p.2
<b>VOTRE ARRIVÉE</b> _____	<b>p.3</b>
1. Le pré-accueil _____	p.3
2. L'admission _____	p.3
<b>VOTRE CONFORT</b> _____	<b>p.4</b>
1. La chambre _____	p.4
2. Le téléphone et Internet _____	p.4
3. Les services _____	p.4
Le courrier _____	p.4
Les visites – Les sorties _____	p.4
Savoir-être _____	p.5
L'espace coiffure – L'espace Bien Etre _____	p.5
Les services maintenance et sécurité _____	p.5
<b>VOTRE BIEN-ÊTRE</b> _____	<b>p.6</b>
1. Les repas _____	p.6
2. Le linge et l'entretien _____	p.6
3. Le nécessaire de toilette _____	p.6
4. L'animation _____	p.7
5. L'espace Snoezelen _____	p.9
6. La socio-esthétique _____	p.9
7. Le projet personnalisé – EHPAD _____	p.9
8. Les cultes _____	p.9
<b>LES PERSONNELS QUI VOUS ENTOURENT</b> _____	<b>p.10</b>
1. Les médecins _____	p.10
2. La pharmacie _____	p.10
3. L'équipe soignante pluridisciplinaire _____	p.10
4. Autres intervenants _____	p.11
<b>VIE INSTITUTIONNELLE</b> _____	<b>p.12</b>
1. Comité de Lutte contre la douleur (CLUD) _____	p.12
2. Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) _____	p.12
3. Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) _____	p.12
4. Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN) _____	p.12
<b>VOS DROITS</b> _____	<b>p.13</b>
<b>INFORMATIONS UTILES</b> _____	<b>p.16</b>

## UN PEU D'HISTOIRE

C'est le 1<sup>er</sup> avril 1964, dès la nomination d'un directeur, qu'a débuté la gestion de l'Hospice de Caussade en établissement public. A cette époque, les locaux d'hébergement constituaient essentiellement, l'ancien bâtiment qui subsiste encore et comprenait 55 lits.

De 1964 à 1997, l'établissement a connu de nombreuses extensions, modifications. Le nombre de lits a augmenté.

En Mars 1997, 12 lits d'EHPAD sont délocalisés au **Cantou de Ville**.

Par arrêté du 16 Mai 1988, la capacité autorisée de la Maison de Retraite est portée à 102 lits. Par arrêté préfectoral de la Région Midi-Pyrénées du 17 Juillet 1995, l'établissement a été classé HOPITAL LOCAL.

L'arrêté du 18 Décembre 2008 fixe la répartition de la capacité d'accueil de l'établissement : 35 lits d'USLD et 150 lits d'EHPAD.

Ouverture de l'unité de **MOLIERES** de 30 lits d'EHPAD en Octobre 2009.  
Ouverture de l'unité de **MONTPEZAT-DE-QUERCY** de 30 lits d'EHPAD en Novembre 2009.

**La dernière évaluation externe de l'EHPAD LE JARDIN D'EMILIE a eu lieu en 2015.**

**L'USLD (Unité de Soins de Longue Durée) est soumis à la certification, qui va avoir lieu en juin 2018.**



Depuis janvier 2012, l'établissement est en Direction commune avec le Centre Hospitalier TURENNE (82800 – Nègrepelisse).

Les Centres Hospitaliers de Caussade et Nègrepelisse font partis du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de Tarn-et-Garonne.

Ce GHT se compose de 5 Centres Hospitaliers :

- Montauban (établissement pivot du GHT),
- Valence d'Agen,
- Castelsarrasin/Moissac,
- Caussade,
- Nègrepelisse.

## 4 IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES

✚ **Site principal** (5 rue du Parc – Caussade) : 78 lits d'EHPAD et 35 lits d'USLD (Unité de Soins de Longue Durée) ;

- Lavandes,
- Jasmins,
- Passiflores,
- Romarins,
- Oliviers,
- Amandiers,
- Glycines,
- Tournesols.



✚ **Site Cantou Ville** (20 rue Clément Marot – Caussade, à proximité de la gare) : 12 lits ;



✚ **Site de Montpezat-de-Quercy**  
(Rue Olympe de Gouges) : 30 lits.



✚ **Site de Molières**  
(Lieu-Dit « La Valade ») : 30 lits ;



## 1. LE PRÉ ACCUEIL

Afin de préparer au mieux votre entrée dans l'établissement, un dossier d'admission est constitué (dossier national d'admission, Décret n° 2012-493 du 13 avril 2012 et circulaire du 20 avril 2012). Le personnel de l'établissement rencontre les personnes ayant sollicité une inscription ainsi que leur entourage.



L'objectif de cet entretien est de recueillir le consentement du patient/résident, ainsi que les éléments qui permettront l'orientation vers le service le plus adapté aux besoins de l'entrant.

Les personnes âgées et les proches ont alors l'occasion d'exposer leurs souhaits, leurs inquiétudes et de s'informer sur les prestations. Une visite de la structure est proposée. L'entrevue est assurée par un binôme : médecin coordonnateur et/ou cadre de santé et/ou psychologue.

## 2. L'ADMISSION

Le JARDIN D'EMILIE est un établissement à vocation gériatrique. Ses usagers sont :

- Soit admis en EHPAD ; âgés d'au moins 60 ans, la personne à autonomie réduite est « un résident » ;
- Soit admis en USLD ; la personne âgée relève de Soins Médicaux Techniques Importants. C'est « un patient ».

L'admission est prononcée par le Directeur ou son représentant après avis médical.

Les « usagers » sont admis dans l'établissement, soit à titre payant, soit au titre de l'aide sociale. Les prix de journées d'hébergement et de dépendance sont fixés chaque année par le Conseil Départemental.

Dans les chambres à un ou deux lits, le résident peut bénéficier de l'allocation logement ainsi que de l'A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie) en fonction du niveau de dépendance.

### 1. LA CHAMBRE

L'établissement dispose de chambres simples (et chambres doubles uniquement sur le site principal de Caussade).

Le mobilier est fourni par l'établissement. Le résident est encouragé à personnaliser son lieu de vie afin de s'y sentir au mieux. Il a la possibilité de compléter le mobilier par des meubles et petits objets personnels, dans les limites de la surface et de l'accessibilité de la chambre. Il est recommandé de bien vouloir assurer les biens personnels.

Chaque chambre est équipée de placards et système d'appel malade. Les chambres ne sont pas dotées de téléviseur, toutefois, les patients/résidents qui le souhaitent peuvent en installer un.



### 2. LE TÉLÉPHONE + INTERNET

Chaque chambre est équipée d'une prise téléphonique. Les patients/résidents peuvent demander l'installation, à leurs frais, d'une ligne téléphonique privée ainsi que l'accès à Internet.

### 3. LES SERVICES

#### **Le courrier**

Le courrier est distribué chaque matin vers 10 h dans les chambres sur le site principal de Caussade, et un peu plus tard au Cantou Ville, à Molières et Montpezat-de-Quercy.

Le vaguemestre est à la disposition des patients/résidents pour les autres opérations postales (à l'accueil).

#### **Les visites – les sorties**

Les résidents peuvent sortir librement tous les jours. En cas d'absence, lors d'un repas ou la nuit, ils doivent en informer le personnel afin d'éviter les inquiétudes et des recherches inutiles. Les patients de l'USLD peuvent sortir de l'établissement sur autorisation médicale.

Les journalistes, photographes, démarcheurs et représentants ne doivent pas s'introduire dans l'établissement, sauf sur autorisation délivrée par le Directeur.

Les associations et organismes de visiteurs bénévoles doivent obtenir l'agrément préalable de la Direction.

En cas de troubles causés par un visiteur, à quelque titre que ce soit, la direction peut se voir contrôler les visites voire les interdire.

Les patients/résidents peuvent bénéficier, à leur demande, d'une garantie de non-divulgence de leur présence.

Un lit d'appoint est à la disposition des familles, si besoin.

## **Savoir-être : Discipline**

La violence est interdite ainsi que les insultes et l'irrespect tant envers les autres patients/résidents qu'envers le personnel. Il est demandé de respecter le repos des voisins, utiliser les appareils de radio et de télévision avec discrétion.

Les locaux, le matériel et le mobilier sont également à respecter.

## **Interdiction de fumer**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, il est interdit de fumer dans les lieux publics.

## **L'espace coiffure et l'espace bien-être**

Des coiffeuses et esthéticiennes interviennent à titre libéral sur le site principal, au Cantou Ville, à Molières et Montpezat-de-Quercy, après avoir signé une convention de partenariat (cf. liste affichée dans les services). Se rapprocher directement des intervenants pour fixer un rendez-vous.

## **Les biens et valeurs personnels**

Lors de son admission, le patient/résident est informé de la possibilité de confier des sommes d'argent et des objets de valeur auprès du Trésor Public par l'intermédiaire du régisseur (bureau des entrées).

Les dépôts effectués restent à la disposition du patient/résident (à l'exclusion des personnes sous tutelle ou curatelle). Le trésorier remet au vagemestre, un reçu contenant l'inventaire détaillé des objets, qui sera remis au résident. Les biens et valeurs sont restitués au patient/résident, à sa sortie ou à sa demande, sur présentation du reçu et d'une pièce d'identité.

L'établissement ne peut pas être tenu responsable de la perte ou de la disparition d'objets non régulièrement déposés selon la procédure ci-dessus.



## **Les services maintenance et sécurité**

Les petites réparations sont assurées par le service technique de l'établissement, notamment les problèmes de prises télévisions.

Le nettoyage des parties communes de l'établissement (lavage de vitres, couloirs, salles de soins...) est assuré par le service bionettoyage.

Le personnel est régulièrement formé à la sécurité incendie.

## **Plan de sécurisation des établissements**

Les établissements de santé sont tenus d'élaborer une politique globale de sécurité intégrant la prévention des catastrophes naturelles et attentats, en lien avec les préfets, les collectivités territoriales et les forces de sécurité intérieure.

### 1. LES REPAS

Les menus sont préparés sur place, et sont établis par la diététicienne conseil en lien avec les recommandations du Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN) qui se réunit 3 fois par an.

La Commission Menus se réunit régulièrement. Les résidents y participent.

Les repas sont servis à la salle à manger de chaque service et peuvent être pris en chambre.

Les heures de repas sont les suivantes :

- **Petit déjeuner** : à partir de 7h30,
- **Déjeuner** : de 12h15 à 13h15,
- **Goûter** : 15h30,
- **Dîner** : de 18h30 à 19h30.

Une fiche de goût individuelle, respectant les convictions personnelles, est établie à l'entrée de chaque résident. Les régimes alimentaires sont prescrits par les médecins.



Des parents ou amis peuvent venir déjeuner ou dîner avec les patients/résidents, en prévenant l'accueil de l'établissement (05.63.26.18.00) au moins 72 h à l'avance. Le prix de ces repas est affiché. Les démarches sont à effectuer auprès de l'accueil.

### 2. LE LINGE ET L'ENTRETIEN



Le linge de maison est fourni, blanchi et entretenu par l'établissement.

Tous vêtements et chaussures sont impérativement marqués avec des noms tissés à coudre à l'entrée et durant tout le séjour. Le marquage du linge est fait par la Blanchisserie du Centre Hospitalier de Nègrepelisse, pour un prix de 20 €.

Les vêtements peuvent être blanchis par l'établissement ou laver à l'extérieur, au frais du patient/résident.

***Il est demandé de ne pas porter de vêtements fragiles (laine des Pyrénées, pure laine, thermolactyl) et des vêtements qui ne passent pas au sèche-linge. Il faut privilégier coton et acrylique.***

### 3. LE NÉCESSAIRE DE TOILETTE

Le nécessaire de toilette n'est pas fourni par l'établissement. Il est donc souhaitable que chaque patient/résident possède les produits suivants : savonnette, brosse à cheveux, peigne, shampooing, brosse à dents, dentifrice, eau de Cologne, parfum, Stéradent (si appareil dentaire), gobelet, rasoir, mousse à raser.

#### 4. L'ANIMATION

Deux animatrices sont garantes de la vie sociale dans l'établissement. Elles proposent des activités diversifiées et individualisées visant le maintien de l'autonomie, du bien-être et des liens sociaux. Il s'agit de proposer des animations tenant compte des potentialités et des singularités de chacun.

Les activités sont annoncées par voie d'affichage dans chacune des unités de vie. Les familles sont également conviées à y participer.

- ✚ Après-midis récréatifs : jeux de société, activités manuelles,
- ✚ Médiation animale,
- ✚ Spectacles de variétés,
- ✚ Sorties,
- ✚ Activités mémoire,
- ✚ Activités de gymnastique douce,
- ✚ Activités cuisine et repas festifs,



L'établissement dispose d'un minibus.

#### **Séjour vacances**

L'établissement adhère à l'Association Liberté du Résident en Institution et dans ce cadre un séjour est organisé avec une quinzaine de patients/résidents chaque année. Plusieurs EHPAD d'Occitanie participent à ce projet.



#### **Fête des familles**

**Courant septembre, la fête des familles est organisée dans le parc du site principal. Patients/résidents et leur entourage sont invités à partager un moment de convivialité. Cette fête associe également les bénévoles de l'Association ENVOL.**

#### **Grand loto**

**Un grand loto est organisé chaque année à l'espace Bonnaïs à Caussade. Ce loto est ouvert à tous. Les familles sont sollicitées pour soutenir cette action dont le bénéfice est intégralement reversé à l'association ENVOL qui apporte un soutien financier aux projets d'animation de l'établissement.**

## LES BÉNÉVOLES

De nombreux bénévoles interviennent dans l'établissement. Ils apportent confort, soutien et divertissement aux personnes âgées qui le souhaitent. Les bénévoles participent aussi activement aux animations proposées tout au long de l'année par l'établissement et l'association E.N.V.O.L. : bibliothèque, lotos, fête des familles, ateliers, goûters, ateliers manucure...

Les bénévoles bénéficient d'un encadrement et de formations à la relation d'aide. Les droits et les devoirs au « JARDIN D'EMILIE » sont explicités au sein d'une charte.

### ASSOCIATION ENVOL (Entente pour une Nouvelle Vie d'Ouverture et de Libération)



C'est une association Loi 1901 dont le but est de rassembler tous les partenaires (résidents, familles, bénévoles, personnels soignants, acteurs sociaux) désireux d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées vivant au Jardin d'Emilie.

Pratiquement, le but s'explique ainsi :

1. L'association s'engage dans **un partenariat étroit avec l'établissement** pour soutenir les personnes âgées dans le **maintien de leur autonomie** et leur apporte des **moments de plaisir, de chaleur humaine** ;
2. L'association apporte un **soutien humain** grâce aux **bénévoles** (visite hebdomadaire, animation de goûter, bibliothèque, manucure, aide ponctuelle aux animatrices) ;
3. L'association apporte un **soutien financier** grâce à ses ressources propres provenant de ses **adhérents**, des **manifestations** qu'elle contribue à organiser, des **subventions** ou **dons** qu'elle recherche (participation au financement de spectacles, ateliers, arts créatifs, occitan, séjour vacances, médiation animale, médiation par la musique).

**Son action** : l'association ENVOL soutient les animations et activités planifiées et mises en œuvre par les animatrices des sites de Caussade, Molières et Montpezat-de-Quercy, dans le cadre du projet d'établissement du Jardin d'Emilie.

**Toute personne sensibilisée par l'engagement de l'association ENVOL auprès des résidents peut adhérer à son action.**

**Ce soutien enrichira l'animation destinée à nos aîné(e)s.**

Bureau E.N.V.O.L.

**Présidente** : Mme ALAUX Jacqueline (06.10.25.81.61)  
**Secrétaire** : Mme SOULIE Christiane (05.63.65.09.29)  
**Trésorier** : M. LOUVET Pierre (05.63.93.26.38)

## 5. L'ESPACE SNOEZELLEN



L'espace Snoezelen s'intègre dans la recherche d'approche globale et interdisciplinaire de la prise en soin de l'établissement.

Cette technique apporte du bien-être et de l'apaisement grâce à l'utilisation de stimuli multi sensoriels (musique, lumières, toucher, matelas à eau).

Les patients/résidents sont accueillis au sein de l'espace Snoezelen. Un accompagnement en chambre peut être réalisé pour les personnes alitées et sur les sites délocalisés grâce à des chariots mobiles.

## 6. LA SOCIO ESTHÉTIQUE

La socio-esthéticienne, réalise des soins esthétiques, des soins relaxants et de bien-être, adaptés aux personnes fragilisées, pour les aider à maintenir leur identité et à valoriser l'estime de soi. Les soins proposés sont : soins du visage, épilation du visage, manucure, modelage relaxant. Elle intervient uniquement sur le site principal de Caussade.



## 7. LE PROJET PERSONNALISÉ (EHPAD)

Une rencontre avec le résident est prévue dans les trois premiers mois suivant l'entrée avec l'équipe pluridisciplinaire, permettant de :

- Renforcer les liens de confiance,
- Préciser les besoins et les attentes,
- S'engager sur une amélioration de l'accompagnement en redéfinissant, si nécessaire, les objectifs de prise en soin,
- S'engager à soutenir leur projet.

## 8. LES CULTES

Les patients/résidents peuvent participer librement à l'exercice du culte de leur choix.

Les ministres des cultes des différentes confessions peuvent rendre visite aux résidents qui le désirent. Pour information, les coordonnées téléphoniques des différents cultes sont :

- *Catholique* : Presbytère de Caussade : 05.63.93.13.55  
Presbytère de Montpezat : 05.63.02.08.31  
Presbytère de Lafrançaise (pour Molières) : 05.63.65.81.47
- *Orthodoxe* : 05.63.20.31.57 (Montauban)
- *Musulman* : 05.63.93.25.91
- *Protestant* : 05.63.93.24.30 (Caussade)
- *Judaïque* : 05.63.63.29.87 (Montauban)

Des services religieux catholiques sont assurés sur le site principal de Caussade, à Molières et à Montpezat-de-Quercy. Une équipe d'aumônerie catholique est à la disposition des patients/résidents intéressés sur les deux sites de Caussade.

### 1. LES MÉDECINS



En EHPAD, le résident a le libre choix de son médecin traitant. La liste des médecins généralistes habilités à intervenir dans l'établissement se trouve à l'accueil.

L'établissement bénéficie des services d'un médecin à l'USLD et d'un médecin coordonnateur à l'EHPAD, ayant des compétences en gériatrie et en soins palliatifs.

### 2. LA PHARMACIE À USAGE INTÉRIEUR (PUI)

L'équipe pharmaceutique est composée d'une pharmacienne et d'une préparatrice en pharmacie. La pharmacie de l'établissement veille au bon usage des médicaments et assure la dispensation des traitements des patients/résidents. Les prescriptions sont régulièrement analysées par la pharmacienne.

Il est interdit d'apporter ses propres médicaments. Le cas échéant, les confier à la pharmacienne.

### 3. L'ÉQUIPE SOIGNANTE PLURIDISCIPLINAIRE

#### La cadre supérieure de santé et l'Infirmière coordinatrice

Elles sont présentes du lundi au vendredi.

Elles organisent l'activité paramédicale, encadrent, animent les équipes de soins.

Elles sont les interlocutrices privilégiées des familles et des tuteurs.

#### Les kinésithérapeutes – l'ergothérapeute

Les kinésithérapeutes et l'ergothérapeute interviennent sur tous les sites.

#### Infirmiers, aides-soignants et agents des services hospitaliers

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant au maintien ou à la restauration de la santé de chaque résident/patient.

Les Aides-Soignants (AS) et agents des Services Hospitaliers (ASH) assurent l'accompagnement des patients/résidents par des soins de confort et proposent une assistance dans les actes de la vie quotidienne, le tout en maintenant au mieux l'autonomie du patient/résident.

Le personnel soignant se distingue par le biais de sa tenue professionnelle puisque la couleur de la tunique est différente selon le grade :

- Infirmier(e)s : Verte ;
- Aides-soignants : bleue avec un revers à rayures aux manches et aux poches ;
- Agents des Services Hospitaliers : Bleue.

Par ailleurs, le nom ainsi que le grade de chaque agent sont mentionnés sur la tenue. L'ensemble du personnel est tenu au secret professionnel.

Des référents humanité interviennent auprès des équipes pour apporter des solutions respectueuses aux difficultés rencontrées lors des soins.

### **La psychologue**

Elle est présente du lundi au vendredi.

La psychologue est diplômée en géronto-psychologie avec des spécialisations en soins palliatifs et en hypnose. Elle accompagne les personnes âgées qui le souhaitent et leur famille afin de soulager la souffrance associée à une entrée en institution, à une pathologie ou à une situation de fin de vie.

La psychologue et l'infirmière coordinatrice sont présentes sur les sites délocalisés :

- Mercredi après-midi : Montpezat-de-Quercy,
- Jeudi matin : Cantou Ville,
- Jeudi après-midi : Molières,

### **4. AUTRES INTERVENANTS**

Des professionnels ayant signé une convention avec l'établissement peuvent intervenir, tels que les orthophonistes, podologues, l'équipe mobile de psychiatrie, le RESO82...

- 1. COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR (CLUD)** : en commun avec le Centre Hospitalier de Nègrepelisse.

Le CLUD a pour objectif le développement des soins palliatifs et la lutte contre la douleur.

- 2. ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS (EMSP)**



L'équipe mobile exerce une activité transversale au sein des établissements de Caussade et Nègrepelisse. Elle assure un rôle de conseil et de soutien auprès des équipes soignantes des services et participe à la diffusion de la démarche palliative au sein de ces établissements.

L'équipe mobile peut également avoir une activité extrahospitalière limitée à sa zone d'influence géographique dans le cadre du réseau de soins palliatifs (RESO82).

- 3. COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES (CLIN)**

Le CLIN a pour mission de coordonner l'action des professionnels de l'établissement dans les domaines tels que la prévention et la surveillance des infections nosocomiales, l'évaluation des actions de lutte contre ces infections...

- 4. COMITÉ DE LIAISON EN ALIMENTATION ET NUTRITION (CLAN)**

Le CLAN a pour objectif l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des malades, et la qualité de l'ensemble des prestations alimentation-nutrition.

Le CLAN est destiné à résoudre les problèmes concernant l'alimentation ou la nutrition.

### COMMISSION DES USAGERS (CDU) – USLD

Cette commission a deux missions essentielles :

- **Veiller au respect des droits des usagers, faciliter leurs démarches** auprès de l'établissement et dans ce cadre, **recueillir, analyser et traiter les réclamations et plaintes** formulées à l'encontre de l'établissement ;
- **Faire des propositions à la Direction** de l'établissement pour **améliorer la qualité d'accueil et de prise en charge** des personnes malades et de leurs proches.

La Commission des Usagers se réunit 1 fois par trimestre, dont une réunion commune avec le Conseil de la Vie Sociale.



### CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS) – EHPAD

Le conseil de la vie sociale est un **lieu d'échanges et d'expression pour les résidents, les familles, le personnel de l'établissement**, sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement.

Cette instance donne **son avis** et peut faire **des propositions** sur toutes questions relatives au **bon fonctionnement de l'établissement**, dans le but **d'améliorer la vie quotidienne des résidents**.

Les sujets abordés concernent :

- L'organisation intérieure de la vie quotidienne des services,
- Les activités, l'animation,
- Les projets de travaux et d'équipements,
- La nature et le prix des services rendus par l'établissement,
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge,
- L'affectation des locaux collectifs,
- L'entretien des locaux...

Le conseil de la vie sociale se réunit 3 fois par an (une fois sur chaque site : Caussade, Cantou Ville, Molières, Montpezat-de-Quercy), dont une réunion commune avec la Commission des Usagers.

***Si vous êtes intéressé(e) pour participer à la vie de l'EHPAD du Centre Hospitalier de Caussade, n'hésitez pas contacter les professionnels (soignants, cadre de santé, animatrice...) ou directement le secrétariat de l'établissement.***

**Les listes de ces deux commissions sont respectivement affichées dans les services.**

## **DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER DU PATIENT**

Toute personne a le droit d'accéder personnellement à l'ensemble des informations concernant sa santé, détenues, à quelque titre que ce soit, par des professionnels et des établissements de santé, qui sont formalisées ou ont fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé.

Les modalités d'accès sont à disposition auprès de l'accueil.

## **PERSONNE DE CONFIANCE**

Toute personne majeure peut **désigner une personne de confiance**. Parmi ses missions, elle pourra vous **accompagner dans vos démarches liées à votre santé** et, si un jour vous êtes hors d'état **d'exprimer votre volonté**, elle sera consultée en priorité pour l'exprimer : elle pourra **recevoir l'information médicale à votre place et sera votre porte-parole**

## **DIRECTIVES ANTICIPÉES**

Toute personne majeure peut rédiger ses « **directives anticipées** » : ce sont **vos volontés**, exprimées par écrit, sur les traitements ou les actes médicaux que vous souhaitez ou non, si un jour vous ne pouvez plus communiquer après un accident grave ou à l'occasion d'une maladie grave. Elles concernent les **conditions de votre fin de vie**, c'est-à-dire de **poursuivre, limiter, arrêter ou refuser les traitements ou actes médicaux**.

**Si vous souhaitez en savoir plus sur la personne de confiance  
et/ou les directives anticipées, une fiche informative est à votre disposition.  
N'hésitez pas à la demande au personnel soignant.**

## **PERSONNES QUALIFIÉES dans le Tarn et Garonne pour le secteur médico-social**

- Madame Monique DARIOS : ancienne directrice d'Etablissement et Service Médico-Social - monique.darios@outlook.fr - 8, rue Mila, 82000 Montauban
- Monsieur Guy LAPORTE : ancien directeur d'Etablissement et Service Médico-Social - guy.laporte2@wanadoo.fr - 1250 Côte de Mirabel, 82130 Lamothe Capdeville
- Monsieur Claude MOUREAU : ancien directeur d'Etablissement et Service Médico-Social - claudemoureau@orange.fr - 2 Place des Martyrs - 82270 Montpezat de Quercy ;

## ***Information des patients sur les conditions d'utilisation de leurs données de santé à caractère personnel***

Vous êtes pris en charge par le Centre Hospitalier Le Jardin d'Emilie. Dans ce cadre, des données de santé à caractère personnel vous concernant sont recueillies.

Ces données sont :

- protégées par le secret médical
- transmises au médecin responsable de l'information médicale
- traitées, notamment de manière automatisée, au sein du système d'information de l'établissement
- sont hébergées à l'extérieur de l'établissement, par un hébergeur agréé par le Ministre en charge de la Santé.

### *Hébergement des données*

La finalité de cet hébergement consiste à :

- Garantir la conservation, l'archivage et la sécurité des données de santé à caractère personnel,
- Assurer le respect des exigences de confidentialité, de sécurité et de pérennité de ces données.

### *Confidentialité*

Seuls les établissements et les professionnels de santé participant à votre prise en charge peuvent accéder aux données de santé hébergées, ainsi que le médecin présent chez l'hébergeur qui, comme le prévoit le code de la santé publique, est le garant de la confidentialité des données de santé à caractère personnel hébergées et veille au conditions d'accès à ces données. Ses missions s'exercent dans le cadre de l'organisation prévue dans le contrat qui lie l'hébergeur au responsable du traitement et dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail.

### *Accès aux données de santé à caractère personnel*

Vous pouvez :

- accéder à vos données de santé à caractère personnel hébergées et en demander la rectification ;
- demander copie de l'historique des accès aux données de santé hébergées, des consultations ainsi que du contenu des informations consultées et des traitements éventuellement opérés.

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser, par courrier ou par courriel, à la direction de l'établissement.

### *Textes de référence :*

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- L'article L1110-4 du Code de la Santé Publique relatif au respect de la vie privée du patient et patient et du secret des informations le concernant.
- Les articles R1110-1 à 3 du Code de la Santé Publique relatifs à la confidentialité des informations médicales conservées sur support informatique ou transmises par voie électronique.
- L'article L1111-8 du Code de la Santé Publique relatif aux conditions d'hébergement des données de santé à caractère personnel.
- L'article R6113-1 du Code de la Santé Publique relatif à la synthèse et au traitement informatique des données figurant dans le dossier médical.
- L'article R6113-7 du Code de la Santé Publique relatif à l'information du patient sur les conditions d'utilisation de données de santé à caractère personnel.
- L'article L.1111-8 du Code de la Santé Publique et du décret n°2006-6 du 4 janvier 2006 relatif à l'hébergement de données de santé à caractère personnel.

### Horaires d'ouverture

Les services administratifs sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

**Horaires de visites** : les visites dans l'établissement sont libres, conseillées à partir de 11h.



### Numéros utiles :

**Accueil de l'établissement** : 05.63.26.18.00

- **USLD** : 05.63.26.18.12
- **Service Glycines/Tournesols** : 05.63.26.18.07
- **Service Passiflore** : 05.63.26.18.19
- **Service Romarins** : 05.63.26.18.21

**Site du Cantou Ville** : 05.63.26.18.10

**Site de Molières** : 05.63.26.18.11

**Site de Montpezat-de-Quercy** : 05.63.26.18.08

### Professionnels et interlocuteurs au Jardin d'Emilie :

**Directrice** : Madame VERMEERSCH Murielle

**Directrice adjointe** : Madame PIMENTEL PEREIRA Marie-Lise

**Président du Conseil de Surveillance** : Monsieur JEANJEAN Claude

**Médecin responsable du secteur sanitaire** : Docteur PEBORDE Alain

**Pharmacien** : Docteur BOYÉ Flavie

**Cadre supérieur de santé** : Madame MAHÉ Caroline

**Infirmière coordinatrice** : Madame MORLHON Céline

**Psychologue** : Madame ESTEVE Anne

**Kinésithérapeute** : Madame PINEL Marie-Pierre

**Ergothérapeute** : Monsieur FEIJO Toma

**Animatrices** : Madame ESCRIBANO Nicole & Madame BONAL Géraldine

**Diététicienne conseil** : Madame LAFFONT Maryse

**Socio-esthéticienne** : Madame BOYÉ Nathalie

**Responsable Restauration** : Monsieur CAZÉ Laurent

**Responsable Service Technique** : Monsieur GIBERT Sébastien

**Référente Buanderie** : Madame LACASSAGNE Sandrine